

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

REQU

le 10 DEC. 2014

RAPPORT N° 141127-20-ECO

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

PARC D'ACTIVITES DU GABARN : DEMANDE DE SUBVENTION

M. LACRAMPE indique que lors de la séance du 25 septembre dernier, le Conseil Communautaire a décidé d'engager les travaux d'extension du Parc d'Activités du Gabarn.

Après consultation d'entreprises, les travaux concernant l'aménagement de la voie d'accès, d'une plateforme et d'un bassin de rétention ont été confiés à l'entreprise LABORDE.

Ce projet étant éligible au Contrat de Territoire au taux de 30%, il convient de déposer le dossier correspondant auprès du Conseil Général 64.

Le coût de l'opération, qui s'élève à 620 000 € HT soit 744 000 € TTC, se décompose comme suit :

Travaux préparatoires : 21 500 € (études de sol et environnementale, géomètre, débroussaillage...)
Maîtrise d'œuvre : 39 200 €
Mission SPS : 2 000 €

Travaux : 474 467 €
Transformateur EDF : 50 000 €
Divers/Imprévus : 32 833 € (signalétique...)

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des travaux d'aménagement confiés à l'entreprise LABORDE et du coût global des travaux d'extension du parc d'activités du Gabarn
- **SOLLICITE** le Conseil Général 64 pour obtenir la subvention la plus élevée au titre du Contrat de Territoire actuellement en cours entre le Conseil Général et la CCPO
- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 10.12.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC, 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE